

Dossier de séance

Réunion de la CLE du 26 juin 2025

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du précédent compte-rendu
- Validation du rapport d'activité 2024
- Point sur la feuille de route 2025-2030 demandée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Bilan de la pré étude HMUC par EODD
- Point sur le projet de mine de lithium par IMERYS
- Questions diverses

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'article 3.1 des règles de fonctionnement de la CLE prévoit qu'au début de chaque séance, la CLE approuve l'ordre du jour qui lui est proposé.

DELIBERATION n° 2025-5 : il est proposé de valider le présent ordre du jour.

ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La CLE s'est réunie la dernière fois le 13 mars 2025. Le projet de compte-rendu est joint en annexe.

DELIBERATION n° 2025-6 : il est proposé de valider le compte rendu de la CLE du 13 mars 2025.

VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Le rapport d'activité 2024 de la CLE et de la cellule d'animation est annexé au présent dossier.

DELIBERATION n° 2025-7 : il est proposé de valider le rapport d'activité de la CLE et de la cellule d'animation pour l'année 2024.

POINT SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2025-2030 DEMANDEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

L'objectif principal de la feuille de route de la CLE est, pour l'Agence de l'eau, la CLE et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de la mise en œuvre et de la mise à jour du SAGE, et, d'autre part, du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre SAGE et accord(s) de territoire (AT) par exemple). Elle est construite par la CLE, la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concerne.

La feuille de route vise ainsi à favoriser de manière opérationnelle l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et à améliorer l'efficacité des actions entreprises sur le territoire du SAGE et le dispositif d'intervention de l'Agence de l'eau à l'échelle territoriale. La recherche de mutualisation possible (entre structures porteuses de SAGE ou d'AT) permet de contribuer à cette recherche d'efficacité. La mutualisation

peut porter sur des missions ou actions transversales telles que l'animation thématique, la communication, les études, le suivi des milieux et de la qualité des eaux, le suivi/évaluation des actions,

Une première feuille de route 2019-2024 a été mise en œuvre sur le SAGE Sioule, en concordance avec le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence. En 2025, le 12^{ème} programme a été lancé et l'Agence a demandé la mise à jour des feuilles de route des SAGE.

BILAN DE LA PRE ETUDE HMUC PAR EODD

Durant les mois d'avril à octobre, les prélèvements dans les eaux superficielles sont plafonnés au volume actuel. Plus aucune possibilité n'est offerte pour un nouvel usage ou activité (hors eau potable) afin de prévenir un déséquilibre quantitatif sur le bassin de la Sioule (Disposition 7B-3 du SDAGE Loire Bretagne).

Afin de définir une gestion volumétrique adaptée au territoire, la CLE a souhaité en 2022 s'engager dans la réalisation d'une analyse dite « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (HMUC). Ce type d'étude s'avère souvent très lourd techniquement et financièrement, si bien qu'avant de s'engager concrètement, la CLE a préféré conduire une pré-étude visant à mieux cerner les besoins et les attentes des acteurs dans un premier temps, puis enclencher rapidement les phases d'acquisition de connaissances indispensables (hydrologie, milieux, plans d'eau, ...).

Grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau et de l'Etat, cette étude a pu démarrer en janvier 2023 et s'étalera jusqu'en septembre 2025. Elle a été divisée en 5 phases :

- Phase 1 : simulation de l'application des dispositions du SAGE
- Phase 2 : identification des enjeux, des objectifs et des attentes des acteurs
- Phase 3 : état des lieux des connaissances disponibles et de celles à acquérir
- Phase 4a : bancarisation des données hydrologiques et hydrogéologiques
- Phase 4b : détermination des besoins des milieux
- Phase 4c : analyse complémentaire plans d'eau : volets hydrologie et qualité
- Phase 5 : rédaction du cahier des charges HMUC Sioule

Chaque phase s'accompagne d'un rapport. Celui de la phase 5 a été validé lors de la dernière CLE. Concernant la phase 4, le rapport regroupant les phases 4a et 4b n'est pas encore prêt.

Les rapports des phases 1, 2, 3 et 4c sont disponibles en annexe.

DELIBERATION n° 2025-8 : il est proposé de valider les rapports des phases 1, 2, 3 et 4c de la pré étude HMUC

Ce bilan sera suivi par un point sur le financement de l'étude HMUC (récapitulatif des réponses des financeurs potentiels).

POINT SUR LE PROJET DE MINE DE LITHIUM PAR IMERYS

IMERYS exploite actuellement la carrière des Kaolins à Echassières. Après plusieurs années de recherche, ils ont pu analyser précisément la composition du granite aux teneurs importantes en lithium qui en fait un gisement d'importance européenne. Des études complémentaires ont permis de mieux cerner ses contours mais aussi de définir le procédé d'extraction et de conversion le plus approprié.

Concrètement, la roche serait extraite en souterrain puis les micas lithinifères seraient isolés via des procédés physiques et chimique dans une première usine de concentration installée sur le site de la carrière. Le lithium sera acheminé par canalisations souterraines jusqu'à La Fontchambert avant de rejoindre par rail l'unité de concentration à Montluçon.

Face à l'impact environnemental et les investissements financiers colossaux, le projet a fait l'objet d'un débat public de mars à juillet 2024 animé par la CPDP. A plusieurs reprises, les équipes d'IMERYS ont présenté le projet et son état d'avancement. Ensuite, une enquête publique a été réalisée du 27 février au 31 mars 2025. Elle portait sur l'étape pilote du projet qui intègre différentes étapes de développement du procédé industriel depuis les tests en laboratoire jusqu'à la réplique, à petite échelle, des activités d'extraction, de concentration et de conversion nécessaires à l'exploitation et à la transformation du gisement de lithium. Depuis, IMERYS a mis en place une Instance de Participation et de Concertation (IPC) mine et concentration dont la première réunion a eu lieu le 22 mai.

IMERYS avait été invité par la CLE ces trois dernières années pour présenter leur projet et son avancement. Dans la même logique, ils viennent en 2025 faire un point.

QUESTIONS DIVERSES

Toute question diverse peut être ajoutée à l'ordre du jour sur simple proposition.